



**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 28 SEPTEMBRE 2020
A 20H00**

Commune de Léaz

Présents : BLANC Christine / MAYOR Valérie / GUICHARD Thierry / LOUBET Valérie / ADENOT Ludivine / ETIENNE Emelyne / BUGNOT Nicolas / CHATAIGNON Pierre-Luc / GILBRIN Norbert / FAVRE Kévin / NORMANT Loïc / VIRLOUVET Séverine / ETIENNE-AUGUSTIN Christophe / REBOULET Helena

Absents excusés : BRESSON Johann donne pouvoir à ETIENNE Emelyne

Début de séance : 20h

Madame le Maire propose au conseil municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour du Conseil Municipal :

- Le choix de l'entreprise pour effectuer les travaux de l'aire de retournement du bus scolaire.

Le conseil municipal accepte la proposition à l'unanimité.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 7 septembre 2020
Le compte-rendu est approuvé par tous les conseillers municipaux présents.

Désignation du secrétaire de séance : Ludivine ADENOT

DELIBERATIONS

Le choix de l'entreprise pour effectuer les travaux de l'aire de retournement du bus scolaire

Madame la Maire explique que la mairie a reçu 2 devis relatifs aux travaux de création de l'aire de retournement et d'un cheminement piétons/cycles pour la sécurisation des abords de l'école de Léaz.

- La société Eiffage pour un montant de 18 829.36 HT
- La société SER Semine pour un montant de 19 699.50 HT

Après en avoir longuement délibéré, sur le choix d'une entreprise locale ou un grand groupe national, et sur le montant des prestations, étant donné qu'elles sont toutes les deux disponibles pour faire les travaux durant les vacances de la Toussaint, le conseil municipal choisit l'entreprise SER Semine avec 8 voix pour (Christine BLANC / Thierry GUICHARD / Valérie LOUBET / Emelyne ETIENNE / Nicolas BUGNOT / Pierre-Luc CHATAIGNON / Johann BRESSON / Helena REBOULET), la Société Eiffage ayant reçu 7 voix pour (Valérie MAYOR / Ludivine ADENOT / Norbert GILBRIN / Kévin FAVRE / Loïc NORMANT / Séverine VIRLOUVET / Christophe ETIENNE-AUGUSTIN).

Le conseil municipal mandate Madame la Maire pour signer le devis avec l'entreprise SER Semine.

Approbation du protocole d'accord Transactionnel

Madame la Maire donne la parole à Madame Valérie MAYOR qui explique que le coût pour la commune s'il y a appel dans la procédure de licenciement de Mme DEWULF est de 2 880.- € pour le mémoire en appel et 1 000.- € pour l'audience soit un total de 3 880.- €.

En fonction du verdict, la commune peut être condamnée à verser les frais d'avocats à la partie adverse entre 1 000.- et 2 000.- €.

Mme DEWULF peut également demander des dommages pour préjudice moral, après l'appel (environ 15 000.- €)

Il convient donc de trouver un accord amiable afin de stopper ce litige, qui est préjudiciable pour les deux parties.

Le protocole propose une indemnité de 5 000.- € pour mettre fin à toute action allant à l'encontre de la commune de Léaz.

Le conseil accepte avec 14 voix pour et une abstention (Helena REBOULET).



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 28 SEPTEMBRE 2020 A 20H00

Commune de Léaz

Demande de subventions pour le mur de soutènement de l'école

Madame la Maire explique que les travaux pour la sécurisation du mur de soutènement de l'école deviennent urgents. La Région Auvergne Rhône-Alpes met en place un soutien aux communes avec le « Bonus relance ». Cette subvention peut être éligible pour les travaux du mur de soutènement de l'école de Léaz ainsi que les frais des diagnostics géotechniques, et elle propose au conseil de la mandater pour faire les demandes de subventions auprès de la Région et de toute autre financeur public potentiel.

Trois devis d'entreprises de la région Auvergne Rhône-Alpes, ont été demandés, ils sont en attente de retour.

Le conseil, à l'unanimité, mandate Madame la Maire pour réaliser et signer les demandes de subventions relatives à ce projet.

Convention Commune / CAUE pour le projet de l'école

Madame la Maire donne la parole à Madame Valérie MAYOR qui explique qu'elle a contacté le CAUE. La convention a été modifiée afin d'être plus compréhensible, il apparait maintenant dans le contenu de cette convention les éléments suivants :

Une analyse du bâtiment sera réalisée (accès, circulations, stationnement, accessibilité, entrées, distribution, surfaces...) afin de mettre en évidence les atouts et les contraintes de la construction. L'analyse d'un nouveau terrain pour accueillir la future école sera également effectuée.

Proposition d'un schéma de principe permettant d'avoir une approche sensible sur le bâtiment, d'être une amorce sur les critères architecturaux du projet et de définir un préprogramme.

Le CAUE pourra assister la commune lors des différentes étapes du projet, en vue de sélectionner une équipe de maîtrise d'œuvre qualifiée.

La participation forfaitaire correspond à un montant de 2 205.- €. La commune étant adhérente au CAUE, la contribution à verser par la collectivité sera de 1 575.- € pour la mission.

Le conseil municipal après délibération accepte la convention avec 14 voix pour et 1 contre (Norbert GILBRIN).

DECISIONS

Aire de retournement du bus scolaire

Suite à la délibération autorisant Madame la Maire à solliciter des subventions, elle explique que des devis ont été demandés pour l'aire de retournement du bus scolaire de l'école maternelle et primaire de Léaz. Les demandes de subventions suivantes ont été faites le 24 septembre 2020 :

- La demande de Dotation Equipement Territoires Ruraux DETR pour 30%
- La demande de Dotation de Soutien à l'Investissement Local DSIL pour 10%

Il reste les demandes suivantes à réaliser :

- L'entreprise de transport va être contactée pour une éventuelle aide financière
- Le projet fera l'objet de la récupération de la TVA en 2021.

INFORMATIONS

Antenne relais hameau de Longeray

Une visite technique a eu lieu le 22 septembre 2020, en présence de Bouygues Telecom, du maître d'œuvre (avec un drone), d'un habitant de Longeray et des élus. Ils se sont rendus sur place et 3 parcelles (A599-A1019-A502) feront l'objet d'une étude de faisabilité technique par Bouygues. Bouygues Télécom nous rendra une réponse dans les prochaines semaines.



**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 28 SEPTEMBRE 2020
A 20H00**

Commune de Léaz

Bouygues Telecom n'a pas changé de position concernant les échéances réglementaires, toutefois il reste ouvert pour implanter l'antenne sur une autre parcelle à condition que le projet soit validé techniquement.

Les parcelles proposées au bord de la RD1206, ayant une mauvaise couverture, n'ont pas été retenues par Bouygues Telecom.

Nous avons également proposé un emplacement de l'autre côté du tunnel du Fort l'Ecluse, la couverture étant insuffisante pour Longeray : cette solution n'a pas été retenue.

Bouygues Telecom doit consulter l'ARCEP (L'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse) pour une demande de prolongation des délais réglementaires.

Tous les éléments techniques seront transmis à la hiérarchie de Bouygues Telecom pour l'éventuel déplacement du projet.

Lors de la réunion en amont des visites sur le terrain, il a été dit à Bouygues Télécom que les élus mettront tout en œuvre pour avancer le plus rapidement possible afin que chacune des parties ait le moins de contraintes possibles.

Madame la Maire propose au conseil municipal de rencontrer la DREAL afin de présenter les parcelles (A599-A1019-A502) qui seront susceptibles de recevoir cette antenne. Ces emplacements évitent une pollution visuelle depuis le village de Longeray et le Fort l'Ecluse et permettent de répondre aux attentes des habitants. Les conseillers approuvent la demande de Madame la Maire.

Concernant les parcelles proposées et retenues par Bouygues Télécom :

- La parcelle A1019 présente certaines difficultés d'accès, la commune est donc invitée à consulter le propriétaire de la parcelle A503 pour un droit de passage vers la A1019. Un rendez-vous est convenu en ce sens vendredi 2 octobre à 9h30 en mairie.
- La parcelle A599, la commune consultera la Régie des Eaux Gessiennes pour connaître les installations électriques sur le secteur afin que Bouygues Télécom puisse se raccorder au réseau existant si besoin.

Madame la Maire précise que la Préfecture a répondu à la motion du conseil municipal sur 2 points :

- Consultation de l'ARCEP afin de leur transmettre la motion pour une demande de délais supplémentaires et d'autres options.
- Consultation de la DREAL à Lyon pour une révision du périmètre du site classé du Fort.

Nous avons reçu l'analyse de simulation de la **CRIIREM** concernant la parcelle 15 route du Fort à Léaz.

Conclusion :

1. **Sur l'ensemble de la zone**, concernant l'exposition aux rayonnements des Radiofréquences (RF) et des Hyper-Fréquences (HF), **il n'y a pas à craindre de risque sanitaire aigu** (REF A2 et REF A3).

2. **Dans un rayon de 50 m, des risques dans le domaine de la Compatibilité Electromagnétique (CEM), sont à envisager**, à savoir des possibilités de dysfonctionnements touchant les appareils électriques et électroniques fonctionnant in situ, mais aussi pouvant affecter les appareils d'assistance médicale, tels que stimulateurs cardiaques ou pacemakers, pompes à médicaments, dispositifs intracrâniens et auditifs...

En effet, en droit français, le Décret N° 2015-1084 du 27 août 2015 (voir REF A5, page 2), qui prévoit que la valeur de 3 V/m ne doit pas être dépassée, **n'est pas respecté.**

3. **Dans un rayon entre 200 et 300 m, des risques d'effets physiopathologiques sont à envisager : En effet, la valeur limite radioélectrique de 1V/m qui garantit l'innocuité sanitaire, pour les effets à long terme** (Syndrome des micro-ondes, pathologies neuro-endocrino-immunitaires) et pour les effets promoteurs ou copromoteurs de cancers dans le rapport Gianni TAMINO du 6-11-1998 réalisé à la demande du Parlement Européen (voir REF A9)), **est atteinte.**



**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 28 SEPTEMBRE 2020
A 20H00**

Commune de Léaz

Il en est de même pour le seuil de prévention à 0,6 V/m de la Résolution 1815 du 27 mai 2011 de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe (voir REF A6, page 2) concernant les micro-ondes, dites Hyperfréquences.

Valérie Mayor demande à quelle distance serait positionnée les habitations les plus proches du nouvel emplacement, après vérification la distance approximative serait de 120 mètres.

Madame la Maire demande aux conseillers s'il est souhaitable d'envoyer l'analyse de simulation du CRIIREM à Bouygues Télécom. Après discussion, il est préférable de continuer dans la recherche d'autres terrains avec une ouverture et un dialogue constructif.

Nicolas BUGNOT félicite Madame la Maire pour le travail effectué sur ce dossier.

Transports scolaires

Ecoles maternelle et primaire / Collège Louis Dumont Bellegarde / Collège Péron

Une réunion a eu lieu mercredi 16 septembre avec les Transports de l'Ain, il a été convenu ce qui suit :

- **Pour les collèges et Lycées de Bellegarde/Valserine (pendant la durée des travaux à Léaz) :**
L'arrêt de bus est déplacé sur le terre-plein en face du tri sélectif, pendant la première phase des travaux (17/09/2020 au 31/12/2020 environ), il est matérialisé par des barrières de sécurité. Les bus emprunteront le chemin de la Stèle pour l'arrivée et le départ des élèves.
La rue du Calvaire est interdite au bus dans les deux sens.
Pour la deuxième phase des travaux, un nouvel emplacement sera mis en place en face de la ferme de M. CARRIER, au centre, près du monument.

- **Pour l'école primaire et maternelle de Léaz 2020/2021 :**

La rue du Calvaire est interdite au bus dans les deux sens.

Pour l'arrivée des élèves à l'école (8h25 et 13h25) le bus s'arrêtera sur l'emplacement de stationnement afin de déposer les enfants, puis fera demi-tour sur le site de la Madone dit « Les Roches » - chemin des Moulins.

Pour le retour des élèves chez eux (à 11h40 ou 16h35) le bus fera ½ tour sur le site de la Madone dit « Les Roches » - chemin des Moulins avant de prendre les enfants sur l'arrêt prévu à cet effet, en face du mur.

A la demande du transporteur, les horaires ont été modifiés comme suit (l'information a été transmise aux parents avec un rappel pour la circulation vers l'école) :

LUNDI – MARDI - JEUDI – VENDREDI	JOUR DE CIRCULATION période scolaire	LUNDI – MARDI - JEUDI – VENDREDI
8h05	Parking entrée Grésin	13h20
8h10	Fort l'Ecluse	13h10
8h15	Longeray – arrêt TER -	13h15
8h25	Ecole Léaz	13h25



**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 28 SEPTEMBRE 2020
A 20H00**

Commune de Léaz

LUNDI - MARDI - JEUDI - VENDREDI	JOUR DE CIRCULATION période scolaire	LUNDI - MARDI - JEUDI - VENDREDI
11h40	Ecole Léaz	16h35
11h50	Longeray - arrêt TER -	16h45
11h55	Fort l'Ecluse	16h50
11H45	Parking entrée Grésin	17h00

Madame la Maire explique que le chauffeur reste dans son bus durant la pause méridienne sur le parking du Fort.

M. Norbert GILBRIN s'interroge sur le nombre d'enfants utilisant le bus pour rentrer chez eux le midi car le coût du bus est élevé par rapport à la fréquentation. Madame la Maire lui répond qu'une convention est signée avec la CAPG et que le coût des transports scolaires est remboursé par la Communauté d'Agglomération. La demande de remboursement doit être faite rapidement auprès de la CAPG.

Mme Emelyne ETIENNE signale que les voitures des parents amenant leurs enfants à l'arrêt de bus de Grésin bloquent le passage en stationnant sur l'aire de retournement. De ce fait les véhicules voulant entrer et sortir du village de Grésin ainsi que le bus sont bloqués et la circulation ne peut plus se faire.

Madame la Maire constate que l'arrêt de bus de Grésin pose plusieurs problèmes :

- La sortie du bus sur la RD 1206
- Le stationnement des véhicules personnels de parents lors de la pose et dépose de leurs enfants
- La sécurité des enfants lors de leur sortie du bus scolaire

Elle propose aux conseillers de se rendre sur place pour analyser la situation et faire un groupe de travail afin de trouver des solutions.

Norbert GILBRIN demande si le CAUE dans le cadre de la convention avec l'école ne peut pas intervenir sur ce dossier.

Valérie MAYOR répond qu'il ne s'agit pas du même secteur et que si nous faisons appel au CAUE cela concernera une nouvelle mission.

Travaux

Madame la Maire donne la parole à Thierry GUICHARD adjoint aux travaux.

Séparatifs réseaux route des Roches – durée des travaux 8 mois- :

- Phase 1 : Route des Roches de septembre à fin décembre 2020.
- Phase 2 : Carrefour de la place de l'Etang les travaux seront réalisés durant les 2 semaines des vacances de Toussaint (du 19 au 31 octobre 2020)
- Phase 3 : Rue du Calvaire de décembre 2020 à avril 2021
- Phase 4 : Fonçage (traversée sous RD1206 en avril 2021 durant 2 semaines pour reprendre le réseau des eaux du garage communal)

La prochaine réunion de chantier est prévue le **mercredi 30/09/2020 à 14 h.00**

Madame la Maire reprend la parole et explique que suite aux travaux de séparatif d'eau route des Roches, il est nécessaire de revoir la circulation du secteur. Pour ce faire une nouvelle réunion publique est fixée le **mercredi 07/10/2020 à 19h à la salle Maurice Raisin**. Madame la Maire demande aux conseillers d'assister à la réunion.



**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 28 SEPTEMBRE 2020
A 20H00**

Commune de Léaz

M. Thierry GUICHARD informe le conseil que les employés communaux ont déjà enlevé les bacs de fleurs.

Balcon des Mésanges

M. Thierry GUICHARD explique que lors de la prochaine réunion de chantier du 29 septembre à 14h30 il sera abordé le sujet de la voirie à créer pour la desserte du lotissement, ainsi que le point de collecte des déchets ménagers.

M. Norbert GILBRIN demande si un accord a été pris avec le promoteur pour qu'il prenne en charge la voirie et précise que si aucun accord est pris il faudra négocier pour que les frais soient à la charge du promoteur.

Feux de Longeray

Devis de réparation pour le feu piétons arraché côté restaurant par un véhicule.

Il convient donc de le réparer et de déplacer le poteau du feu piétons au plus près du bâtiment en bordure de la route afin de ne plus avoir ce genre de dégradations, une incivilité a également été commise sur le détecteur de vitesse de la place Saint Blaise, les fils ont été sectionnés.

Le coût total des réparations s'élève à 2 540.00 HT soit 3 048.00 TTC.

Madame la Maire doit aller à la gendarmerie pour porter plainte contre X pour la dégradation du feu piétons, afin que l'on puisse faire intervenir l'assurance.

Cimetière

Deux bancs ont été installés dans le cimetière, un banc que la commune possédait déjà côté jardins du souvenir et un banc fait de pierres et bois près des cavurnes pour que les gens puissent se recueillir.

CAPG :

Lors du conseil communautaire de la CAPG du 24/09/2020, une délibération a été prise concernant la désignation des représentants des commissions intercommunales, les représentant de Léaz sont :

1. Commission finances	Christine BLANC
2. Commission environnement	Valérie LOUBET
3. Commission éco tourisme innovation	Ludivine ADENOT
4. Commission déplacement	Emelyne ETIENNE
5. Commission aménagement	Christine BLANC
6. Commission cadre de vie	Ludivine ADENOT
7. Commission santé solidarité	Emelyne ETIENNE

A ces commissions s'ajoutent des sous-commissions pour effectuer un travail en transversalité.

Tous les conseillers municipaux peuvent assister et travailler dans toutes les commissions même s'ils ne sont pas représentants, cela permet d'être informé et de participer.

Chaque commune a une voix pour les décisions prises en commissions.

Délibération du 03/09/2020 concernant le DPU suite à l'entrée en vigueur du PLUiH du Pays de Gex

Madame la Maire donne la parole à Madame Valérie MAYOR pour faire un compte rendu du séminaire des élus communautaires qui a eu lieu samedi 26/09/2020 au Fort l'Ecluse.

Un comparatif entre la moyenne nationale et régionale a été présenté sur différents points, afin de mettre en évidence les particularités liées au secteur géographique.

Cette matinée avec les maires des autres communes du Pays de Gex est un moment d'échange pour réfléchir au niveau du territoire. Un travail collectif sur plusieurs thèmes a été réalisé. Parmi ces thèmes il y avait entre autres : énergie positive / Transition écologique / Restauration collective / PLUiH / Economie et cadre de vie / Formation et recherche / Petite enfance et accueil / Offre de soins adaptée.



**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 28 SEPTEMBRE 2020
A 20H00**

Commune de Léaz

Les idées qui en sont ressorties sont les suivantes :

- Développer la communication relative à l'offre de tourisme, de loisirs et culturelle qui existe déjà en déployant l'existant.
- Développer la communication sur l'offre touristique existante qui est déjà riche.

Parc Naturel Régional du Haut Jura :

Madame la Maire donne la parole à Nicolas BUGNOT :

Les élections du bureau du PNR du Haut Jura a eu lieu le 19 septembre 2020 à Morbier :

Election de la présidente : Françoise VESPA (Maire de St Laurent en Grandvaux, Présidente de la Communauté de Communes La Grandvallièrre et anciennement vice-présidente représentante des communes du territoire pour le Parc)

Election des 2 membres représentant le département de l'Ain dont :

- GARDIEN Stéphane (mairie de St Germain de Joux)
- REBEIX Pierre (mairie de d'Echenevex)

SIVOM du Crêt d'eau :

Chalet du Sac

Pour rénover la toiture du chalet du Sac. La proposition suivante a été retenue : l'inscription d'une ligne dans leur demande annuelle de 2021 au titre du tourisme auprès de la région. Cela implique une dépense plus élevée. Lors d'une visite sur place avec l'architecte du PNR, il a été démontré que les murs retiennent l'humidité. Cela a des incidences importantes sur l'intérieur. Le coût global serait d'environ 42 000.- € HT, subventionné à 80%. Selon les dépenses de la toiture et de la réfection des murs à la chaux, le mobilier intérieur sera revu avec notamment une réfection des couchettes.

Piste pastorale

L'arrêté préfectoral notifié en août, prévoit des travaux de septembre à novembre. Il est décidé de procéder à la création de cette piste cette année. Pour le financement, la subvention FEADER est acté par la DDT à hauteur de 80% concernant les travaux et de 10% du montant des travaux pour les honoraires y afférents. La somme de 37 191.- € passera en comité le 1^{er} octobre 2020.

Pour le solde de cette opération la Présidente propose, soit un emprunt, soit une participation exceptionnelle de chaque commune d'un montant de 5 000 €. Elle pourrait être versée à l'automne mais le comité syndical décidera lors de sa séance, si cette dernière peut être versée en janvier, donc sur le budget 2021. Il faudra quand même qu'une avance de trésorerie soit faite en attente du paiement de la subvention FEADER.

Renouvellement de la convention avec l'ADACOS et Les BIZOTONS pour le suivi des chalets du Sac et de Bizot :

Il conviendra d'ajouter sur les conventions : ces associations doivent, en cas de problèmes (dégradations ou autre), contacter en urgence le référent des chalets désigné par le comité lors de la séance du 26 juin 2020.

Vente de bois : Chacun constate le coût onéreux de cette prestation. Une réflexion sera menée pour 2021 afin de trouver des solutions moins coûteuses.

Croix des Frasses : Force est de constater que la messe du 15 août, cette année, a rencontré un grand succès. Une petite centaine de personnes se sont déplacées. L'événement de cette journée a été l'installation de la nouvelle croix, fabriquée par l'entreprise MERMILLON.



**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 28 SEPTEMBRE 2020
A 20H00**

Commune de Léaz

Agenda

Madame la Maire reprend la parole pour annoncer l'agenda à venir

- Jeudi 1^{er} octobre 2020 à 18h30 Commission finances de la CAPG
- Mardi 6 octobre 2020 20h30 Commission économie tourisme culture innovation de la CAPG
- Jeudi 8 octobre 2020 Journée portes ouvertes de la DDT à Bourg en Bresse
- Vendredi 9 octobre 2020 à 18h Réunion des maires ruraux de l'Ain à Certines
- Jeudi 22 octobre 2020 conseil communautaire
- Lundi 2 novembre 2020 à 20h conseil municipal à Léaz
- Jeudi 19 novembre 2020 conseil communautaire
- Jeudi 17 décembre 2020 conseil communautaire

Fin de la séance 21h50

La secrétaire de séance

Ludivine ADENOT